

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 012-9665/21/BM

■ Candidature à l'appel à projets "Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux" lancé par l'Etat - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Réalisation du pôle d'échanges multimodal de Frais Vallon à Marseille"

MET 21/18698/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Dans cet objectif, il est proposé la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de l'appel à projets « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020 par l'Etat. Cet appel à projets s'inscrit dans la poursuite du soutien de l'Etat en faveur des transports du quotidien prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019. Il vise ainsi à promouvoir de nouveaux projets de transport collectif en site propre ainsi que de pôles d'échanges multimodaux.

Le projet de pôle d'échanges multimodal de Frais Vallon à Marseille, répond aux objectifs et critères d'éligibilité de l'appel à projets sus-mentionné. Il est inscrit au projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Métropole arrêté en décembre 2019 et constitue un des pôles d'échanges du réseau express métropolitain (REM), en intermodalité avec les Bus à Haut Niveau de Service B3, B4, B5 et le Métro M1. Il s'inscrit non seulement dans le cadre du déploiement du réseau express métropolitain (REM) mais aussi dans le cadre du projet de requalification urbaine du quartier de Frais Vallon.

Signé le 15 Avril 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 16 avril 2021

Il se situe en effet en limite des Quartiers prioritaires d'intérêt national Frais Vallon, la Rose et le Petit Séminaire, bénéficiaires du Nouveau Programme National de Renouvellement urbain (NPNRU). Il représente une réelle opportunité pour atteindre les objectifs fixés pour ces territoires par le protocole de préfiguration NPNRU (2018), à savoir :

- désenclaver ces quartiers et favoriser un meilleur dialogue urbain ;
- développer de multiples dispositifs en matière de mobilité (co-voiturage, modes doux, centrale de mobilité...);
- améliorer l'attractivité résidentielle pour y attirer de nouvelles populations (accessibilité renforcée, requalification des espaces publics...);
- faire de la proximité avec des pôles métropolitains dynamiques (en l'occurrence le campus universitaire de Saint-Jérôme et pôle d'activités de Château Gombert...) un facteur de développement économique.

Ce projet apporte une nouvelle attractivité au sein de ce quartier et réalise une couture urbaine au niveau de l'échangeur L2 de conception très routière

Le projet comprend les aménagements facilitant l'accès aux différents modes de déplacement afin de garantir la performance de l'équipement en terme d'accessibilité pour les transports collectifs et les modes actifs dans un rayon d'accessibilité de 500 mètres autour du pôle d'échanges multimodal. Les liaisons vers le Métro frais Vallon sont également aménagées et améliorées en terme d'accessibilité.

Le pôle d'échange comprend la réalisation d'une nouvelle gare routière ainsi qu'un parking-relais de 150 places. Son dimensionnement intègre 13 quais et des arrêts de passage afin d'accueillir 2 lignes du réseau express métropolitain (REM) : Aix/Malacrida - Saint loup ; Aubagne – Aéroport, mais aussi 6 lignes du réseau urbain, ainsi que les Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) B3 et B4 en passage, et le B5 en terminus.

Il comprend notamment les raccordements à la voirie (voie, modification de carrefour), en lien avec l'échangeur de la L2, des stationnements (abris-vélo sécurisés, parkings-relais) ainsi que des espaces d'attente confortables pour les voyageurs.

Cette opération respectera le calendrier prévisionnel suivant :

- 2021 : Rédaction du programme
- 2022 - 2023 : Etudes complémentaires
- 2024 : Début des travaux
- Fin 2025 : Mise en service

La présente délibération vise désormais à approuver la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût global prévisionnel en investissement de cette opération est estimé à 20 650 000 euros hors taxe ainsi réparti :

- Coût des travaux : 18 150 000 euros hors taxes
- Coût de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre : 2 500 000 euros hors taxes

Le montant subventionnable de l'opération, sur lequel est appelée la subvention, est estimé à 18 150 000,00 euros hors taxes.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération se décompose ainsi :

	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Etat « AAP Grenelle 4 »	10 %	1 815 000,00 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	90 %	16 335 000,00 euros
TOTAL	100 %	18 150 000,00 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'information au Conseil de Territoire Marseille-Provence.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Candidature à l'appel à projets "Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux" lancé par l'Etat - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Réalisation du pôle d'échanges multimodal de Frais Vallon à Marseille".
- Que le projet s'inscrit dans l'esprit et le cahier des charges de l'appel à projets de l'Etat « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'appel à projets de l'Etat « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020.

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 16 avril 2021

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès l'Etat ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget Annexe des Transports de la Métropole Aix Marseille Provence 2022 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence en section d'investissement - Opération N° 2018103700 – Natures 2031 - 2128 - 2145 – Sous politique C240.

La recette correspondante sera constatée en section d'investissement sur le budget Annexe des Transports de la Métropole Aix Marseille Provence 2022 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature 1311 - Sous politique C240.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS